



## Municipalité de Saint-Édouard

Séance ordinaire du Conseil municipal de la municipalité de Saint-Édouard, tenue le 4 mai 2015 à la salle du Conseil, située au 405C, Montée Lussier, à Saint-Édouard, à laquelle étaient présents : Madame la conseillère Annie Lussier, Messieurs les conseillers Benoit Séguin, Claude Poissant, Sylvain Seyer, Daniel Racette et Alain Poissant.

Formant quorum sous la présidence de Monsieur Ronald Lécuyer, Maire. Le directeur général adjoint et secrétaire-trésorier adjoint, Monsieur Carl Simard était présent ; la séance débute à 20 h.

1. Ouverture de la séance
2. Moment de recueillement
3. Lecture de l'ordre du jour
4. Adoption de l'ordre du jour
5. Période de questions du public
6. Dépôt de la correspondance du mois
7. **LÉGISLATION**
  - 7.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 avril 2015
  - 7.2 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 7 avril 2015
8. **FINANCES ET ADMINISTRATION**
  - 8.1 Paiement de la liste de comptes fournisseurs du mois
  - 8.2 Dépôt de l'état comparatif des revenus et dépenses 2014-2015 au 30 avril 2015
  - 8.3 Octroi du contrat pour la réalisation de la structure et politique salariale
9. **GESTION DU MATÉRIEL ET DES IMMEUBLES**
  - 9.1 Responsable de la gestion du matériel et des immeubles - Le conseiller Daniel Racette
10. **GESTION DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE**
  - 10.1 Comité du service de la sécurité incendie- Le maire, Monsieur Ronald Lécuyer
  - 10.2 Comité du trio du service de la sécurité incendie- Le maire, Monsieur Ronald Lécuyer
  - 10.3 Comité de parrainage Sûreté du Québec - Le conseiller Claude Poissant
  - 10.4 Octroi d'un mandat à un consultant externe pour la négociation des conditions de travail des pompiers
  - 10.5 Abrogation de la résolution 14-11-193 sur l'ouverture des soumissions du camion-citerne avec pompe
11. **GESTION DU RÉSEAU ROUTIER**
  - 11.1 Responsable de la gestion du réseau routier - Le maire, Monsieur Ronald Lécuyer
12. **GESTION DES LOISIRS ET DE LA FAMILLE**
  - 12.1 Comité de gestion des loisirs et de la famille – La conseillère Annie Lussier
  - 12.2 Abrogation et remplacement de la résolution 14-06-121 intitulé « Autorisation à la directrice générale pour signer un protocole d'entente pour la création d'un emploi en loisir pour le milieu rural »
13. **GESTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES**
  - 13.1 Responsable de la gestion de l'environnement et de l'assainissement des eaux usées - Le conseiller Alain Poissant
14. **GESTION DE LA BIBLIOTHÈQUE ET DE LA CULTURE**
  - 14.1 Comité de la bibliothèque et de la culture - Le conseiller Sylvain Seyer
15. **GESTION DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION**
  - 15.1 Responsable de la gestion des technologies de l'information – Le conseiller Benoit Séguin
16. **PÉRIODE DE QUESTIONS**
17. **VARIA**
18. **CLÔTURE DE LA SÉANCE**



### 15-05-089 Adoption de l'ordre du jour

**IL EST PROPOSÉ PAR** le conseiller Claude Poissant **ET RÉSOLU** à l'unanimité **D'ADOPTER** l'ordre du jour de la séance ordinaire du 4 mai 2015.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)
#	Nom	Statut	Statut	ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 1	Annie Lussier	O	# 5 - Daniel Racette	O	
# 2	Benoit Séguin	O	# 6 - Alain Poissant	O	ADOPTE A L'UNANIMITE ✓
# 3	Claude Poissant	P	Maire :		ADOPTE A LA MAJORITE
# 4	Sylvain Seyer	O	Maire suppléant :		REJETE

**Période de questions du public:** Deux (2) personnes sont présentes dans la salle et il n'y a aucune question.

**Correspondances :** Le secrétaire-trésorier adjoint informe de la correspondance reçue : il dépose deux (2) lettres.

### **LÉGISLATION**

#### 15-05-090 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 avril 2015

**IL EST PROPOSÉ PAR** le conseiller Alain Poissant **ET RÉSOLU** à l'unanimité **D'ADOPTER** le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 avril 2015, tel que rédigé.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)
#	Nom	Statut	Statut	ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 1	Annie Lussier	O	# 5 - Daniel Racette	O	
# 2	Benoit Séguin	O	# 6 - Alain Poissant	P	ADOPTE A L'UNANIMITE ✓
# 3	Claude Poissant	O	Maire :		ADOPTE A LA MAJORITE
# 4	Sylvain Seyer	O	Maire suppléant :		REJETE

#### 15-05-091 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 7 avril 2015

**IL EST PROPOSÉ PAR** la conseillère Annie Lussier **ET RÉSOLU** à l'unanimité **D'ADOPTER** le procès-verbal de la séance extraordinaire du 7 avril 2015, tel que rédigé.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)
#	Nom	Statut	Statut	ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 1	Annie Lussier	P	# 5 - Daniel Racette	O	
# 2	Benoit Séguin	O	# 6 - Alain Poissant	O	ADOPTE A L'UNANIMITE ✓
# 3	Claude Poissant	O	Maire :		ADOPTE A LA MAJORITE
# 4	Sylvain Seyer	O	Maire suppléant :		REJETE

### **FINANCES ET ADMINISTRATION**

#### 15-05-092 Paiement de la liste des comptes fournisseurs du mois

**CONSIDÉRANT QUE** la directrice générale, en vertu du *règlement n° 150 sur la délégation des compétences et les règles de contrôle et de suivi budgétaire*, doit préparer et déposer périodiquement au Conseil, lors d'une séance ordinaire, un rapport des dépenses qu'il a autorisé;

**IL EST PROPOSÉ PAR** le conseiller Benoit Séguin **ET RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers présents **D'ACCEPTER** l'inclusion des dépenses autorisées à la liste des comptes du mois et **D'APPROUVER** le paiement des factures correspondantes totalisant une somme de 51 252.22 \$

**QUE** ce rapport soit classé sous le numéro **2015-04** et considéré comme faisant partie intégrante de la présente résolution.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)
#	Nom	Statut	Statut	ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 1	Annie Lussier	O	# 5 - Daniel Racette	O	
# 2	Benoit Séguin	P	# 6 - Alain Poissant	O	ADOPTE A L'UNANIMITE ✓
# 3	Claude Poissant	O	Maire :		ADOPTE A LA MAJORITE
# 4	Sylvain Seyer	O	Maire suppléant :		REJETE

#### 15-05-093 Dépôt de l'état comparatif des revenus et dépenses 2014-2015 au 30 avril 2015

**CONSIDÉRANT QUE** l'article 176.4 du Code municipal mentionne qu'au cours de chaque semestre, le secrétaire-trésorier dépose, lors d'une séance du conseil, deux états comparatifs;

**CONSIDÉRANT QUE** le premier compare les revenus et dépenses de l'exercice financier courant, réalisés jusqu'au dernier jour du mois qui s'est terminé au moins 15 jours avant celui où l'état est déposé, et ceux de l'exercice précédent qui ont été réalisés au cours de la période correspondante de celui-ci;



**CONSIDÉRANT QUE** le second compare les revenus et dépenses dont la réalisation est prévue pour l'exercice financier courant, au moment de la préparation de l'état et selon les renseignements dont disposent alors le secrétaire-trésorier, et ceux qui ont été prévus par le budget de cet exercice;

**CONSIDÉRANT QUE** les états comparatifs du premier semestre doivent être déposés au plus tard lors d'une séance ordinaire tenue au mois de mai;

**CONSIDÉRANT QUE** ceux du second semestre doivent être déposés lors de la dernière séance ordinaire tenue au moins quatre semaines avant la séance où le budget de l'exercice financier suivant doit être adopté;

**II EST PROPOSÉ PAR** le conseiller Claude Poissant **ET RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers présents **DE DÉPOSER** l'état comparatif des revenus et dépenses 2014-2015 ;

**QUE** le rapport soit classé sous le numéro **2015-04** et considéré comme faisant partie intégrante de la présente résolution.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)
#				ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 1 – Annie Lussier	O	# 5 - Daniel Racette	O		
# 2 – Benoit Séguin	O	# 6 - Alain Poissant	O	ADOPTE A L'UNANIMITE ✓	
# 3 - Claude Poissant	P	Maire :		ADOPTE A LA MAJORITE	
# 4 – Sylvain Seyer	O	Maire suppléant :		REJETE	

**15-05-094 Octroi du contrat pour la réalisation de la structure et politique salariale**

**CONSIDÉRANT QUE** le Conseil a adopté le rapport sur l'analyse des fonctionnalités des effectifs à court, moyen et long terme ;

**CONSIDÉRANT QUE** les recommandations du consultant sont de revoir la structure et la politique salariale de la Municipalité ;

**CONSIDÉRANT QUE** la *Fédération Québécoise des Municipalités* (FQM) offre un nouveau service d'aide en gestion des ressources humaines en collaboration avec la compagnie *Acetia Rémunération Stratégique* ;

**CONSIDÉRANT QUE** ce service est à moindre coût, car la Municipalité est membre de la FQM et que la Municipalité sera prise comme entité pilote ;

**IL EST PROPOSÉ PAR** le conseiller Benoit Séguin **ET RÉSOLU** à la majorité **D'OCTROYER** le mandat à la FQM et à la firme *Acetia Rémunération Stratégique* au montant de 4 537.50\$ plus taxes pour l'évaluation des emplois, l'élaboration de la structure salariale et définir une politique de rémunération basée sur les valeurs de la Municipalité **ET QUE** cette dépense soit payée à même le budget de fonctionnement.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)
#				ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 1 – Annie Lussier	O	# 5 - Daniel Racette	O		
# 2 – Benoit Séguin	P	# 6 - Alain Poissant	O	ADOPTE A L'UNANIMITE	
# 3 - Claude Poissant	N	Maire :		ADOPTE A LA MAJORITE ✓	
# 4 – Sylvain Seyer	O	Maire suppléant :		REJETE	

**GESTION DU MATÉRIEL ET DES IMMEUBLES**

**Rapport du responsable de la gestion du matériel et des immeubles – Le conseiller Daniel Racette**

- Monsieur Racette mentionne qu'il n'a rien à mentionner et il invite le secrétaire-trésorier adjoint à ajouter quelque chose s'il le peut. Le secrétaire-trésorier adjoint et le directeur général adjoint mentionne que la Municipalité a réaménagé le local de rangement de chaises et de tables pour libérer les deux (2) toilettes du centre communautaire de manière permanente.

**GESTION DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE**

**Rapport du responsable du comité du service de la sécurité incendie – Le maire, M. Ronald Lécuyer**

- Monsieur Lécuyer mentionne qu'un facilitateur sera embauché et que le rôle de ce dernier sera de faciliter la négociation des conditions de travail entre les pompiers et la Municipalité.

**Comité du trio du service de la sécurité incendie – Le Maire, Monsieur Ronald Lécuyer**

- Monsieur Lécuyer mentionne que plus ou moins 30 curriculum vitae ont été reçus pour le poste de technicien en protection incendie à haut risque. Un premier tri sera fait prochainement afin de retenir un nombre plus restreint de candidats qui correspondent d'avantage au poste proposé.

**Comité de parrainage Sûreté du Québec– Le Conseiller Claude Poissant**

- Aucun



**Le conseiller Alain Poissant se retire des discussions et quitte la table du Conseil pour le point suivant**

**15-05-095 Octroi d'un mandat à un consultant externe pour la négociation des conditions de travail des pompiers**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité et les employés du département incendie négocient actuellement une entente de travail ;

**CONSIDÉRANT QU'**il est dans l'intérêt des deux (2) parties de ratifier une entente le plus rapidement possible ;

**CONSIDÉRANT QU'**un Comité de négociation doit être créé afin de favoriser les échanges entre les parties ;

**IL EST PROPOSÉ PAR** le conseiller Daniel Racette **ET RÉSOLU** à la majorité **D'OCTROYER** le mandat au consultant externe Jacques Brisebois afin d'agir comme facilitateur pour finaliser les négociations des conditions de travail des pompiers pour un bloc de temps évalué à 50 heures, pour un montant estimé de 2 500 dollars, en plus des frais de 0.30 \$ du kilomètre pour les déplacements,

**QUE** le Comité de négociation de la partie patronale sera composé de la directrice générale et du directeur du service incendie;

**ET QUE** cette dépense soit payée à même le budget de fonctionnement.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)
#	Initiales	Nom	Statut	ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 1	O	Annie Lussier			
# 2	O	Benoit Séguin			
# 3	N	Claude Poissant			
# 4	O	Sylvain Seyer			
# 5	P	Daniel Racette			
# 6		Alain Poissant			
		Maire :			
		Maire suppléant :			
				ADOPTE A L'UNANIMITE	
				ADOPTE A LA MAJORITE	✓
				REJETE	

**Le conseiller Alain Poissant réintègre les discussions et rejoint la table du Conseil**

**15-05-096 Abrogation de la résolution 14-11-193 sur l'ouverture des soumissions du camion-citerne avec pompe**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Saint-Édouard a été en appel d'offres sur le site Internet du système de service électronique d'appel d'offres (SEAO # 821794) le 6 octobre 2014 et a publié le même appel d'offres dans le journal Le Coup d'œil le 8 octobre 2014 concernant l'achat d'un camion-citerne avec pompe de 2500 gallons impériaux neuf;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité a fait l'ouverture des enveloppes des soumissionnaires le 27 octobre 2014 à 11 heures 05 minutes en présence de messieurs Jean-Luc Beaudin et Ronald Lécuyer, maire et de la directrice générale madame Christine Tremblay ;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité a reçu les soumissions suivantes :

Soumissionnaires :	Prix soumis (taxes incluses):
L'Arsenal	287 322.53\$
Maxi Métal Inc.	265 895.78\$
Héloc Ltée.	263 867.62\$

**CONSIDÉRANT QU'**après analyse des soumissions, la soumission de la compagnie Maxi Métal Inc. est la plus basse soumission conforme au devis ;

**II EST PROPOSÉ PAR** le conseiller Daniel Racette **ET RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers présents **D'OCTROYER** le contrat de l'achat d'un camion-citerne avec pompe de 2500 gallons impériaux neuf à la compagnie Maxi Métal Inc. au montant de **265 895.78 \$ taxes incluses, QUE** cette dépense soit payée à 50% à même le surplus non-affecté **ET QUE** 50% soit payée à même le fond de roulement.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)
#	Initiales	Nom	Statut	ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 1	O	Annie Lussier			
# 2	O	Benoit Séguin			
# 3	O	Claude Poissant			
# 4	O	Sylvain Seyer			
# 5	P	Daniel Racette			
# 6	O	Alain Poissant			
		Maire :			
		Maire suppléant :			
				ADOPTE A L'UNANIMITE	✓
				ADOPTE A LA MAJORITE	
				REJETE	

**GESTION DU RÉSEAU ROUTIER**

**Rapport du responsable de la gestion du réseau routier– Le maire, Monsieur Ronald Lécuyer**

- Monsieur Lécuyer mentionne que la Municipalité a dû prendre des mesures dernièrement afin d'améliorer la sécurité de la rue Cloutier en période de dégel. Nos interventions se sont concentrées à deux endroits plus importants. Cependant, étant donné que le problème se situe au niveau de la fondation et au niveau du gel en profondeur, le problème de ventre de bœuf demeure entier sur toute la longueur





du chemin. À cet effet, nous n'avons pas d'autres choix que d'attendre la fin du dégel et de l'écoulement de l'eau.

## GESTION DES LOISIRS ET DE LA FAMILLE

### Rapport du responsable du comité de gestion des loisirs et de la famille – La conseillère Annie Lussier

- L'entente signée au CLD par les municipalités de Sherrington, de Hemmingford et de Saint-Édouard ne tient plus. En effet, la municipalité de Sherrington a choisi de se retirer de l'entente afin de continuer de manière individuelle avec leur propre agent de développement. Les municipalités de Saint-Édouard et de Hemmingford sont donc satisfaites des services rendus par l'agent de développement et se chargeront de combler les heures manquantes en permettant à l'agent de venir 2 jours par semaine dans chacune des Municipalités.

### 15-05-097 Abrogation et remplacement de la résolution 14-07-127 intitulé « Autorisation à la directrice générale pour signer un protocole d'entente pour la création d'un emploi en loisir pour le milieu rural »

**CONSIDÉRANT QUE** le CLD Jardins-de-Napierville via Profil santé et grâce aux fonds de Québec en Forme offre un soutien à la création d'emplois en loisir pour les municipalités rurales de la MRC des Jardins-de-Napierville visant à encourager et soutenir les municipalités rurales dans l'embauche d'une ressource professionnelle en loisir, afin de stimuler et consolider les dynamiques sociocommunautaires locales tout en adaptant l'organisation du loisir au contexte de développement rural ;

**CONSIDÉRANT QUE** le soutien à la création d'emplois prévoit un soutien professionnel et financier aux regroupements de municipalités rurales de la MRC des Jardins-de-Napierville ;

**CONSIDÉRANT QUE** les municipalités faisant partie du présent protocole d'entente désirent partager les services d'une ressource humaine en loisir et pour ce faire ont convenu d'une entente de collaboration ;

**CONSIDÉRANT QUE** le présent protocole d'entente vise à établir les obligations des parties, les modalités de soutien professionnel et financier ainsi que les autres conditions reliées à l'ensemble du projet ;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal doit désigner un ou des représentant(s) de la municipalité pour le comité de gestion ;

**CONSIDÉRANT QUE** cette résolution abroge et remplace la résolution n° 14-07-127 ;

**IL EST PROPOSÉ PAR** le conseiller Sylvain Seyer **ET RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers présents **D'AUTORISER** la directrice générale à signer le protocole d'entente ci-haut mentionné pour et au nom de la Municipalité;

**DE DÉSIGNER** la conseillère responsable des loisirs et de la famille, Madame Annie Lussier et/ou la directrice générale pour représenter la Municipalité de Saint-Édouard sur le comité de gestion.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)
	O		O	ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 1 – Annie Lussier	O	# 5 - Daniel Racette	O		
# 2 – Benoit Séguin	O	# 6 - Alain Poissant	O	ADOPTE A L'UNANIMITE ✓	
# 3 - Claude Poissant	O	Maire :		ADOPTE A LA MAJORITE	
# 4 – Sylvain Seyer	P	Maire suppléant :		REJETE	

## GESTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES

### Rapport du responsable de la gestion de l'environnement et de l'assainissement des eaux usées – Le conseiller Alain Poissant

- Les pompes de station de pompage ont été calibrées pour connaître leur débit respectif. Les relevés de données se poursuivent et ces relevés visent à faire des lectures plus justes, un peu à la façon d'un débitmètre. Nous sommes dans l'attente d'une compilation de données et des rapports des ingénieurs.

## GESTION DE LA BIBLIOTHÈQUE ET DE LA CULTURE

### Rapport du responsable du comité de la bibliothèque et de la culture – Le conseiller Sylvain Seyer

- Aucun

## GESTION DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION

### Rapport du responsable du comité de gestion des technologies de l'information – Le conseiller Benoit Séguin

- La migration de l'ancien serveur le nouveau a bel et bien eu lieu. De nouveaux logiciels ont été installés et l'adaptation se fait bien.
- Le contrat de service qui sera signé avec le responsable de notre réseau devra mentionner la vérification des backups au moins une fois par mois.
- La conception du site web suit son cours.



**PÉRIODE DE QUESTIONS** Deux (2) personnes sont dans la salle et il y a deux (2) questions :

➤ **Monsieur Alain Dumouchel du 284A, rang La Frenière** : Étant donné les coûts d'inscription de 30 dollars et que la Municipalité subventionnerait ce genre d'activité s'il avait lieu à l'extérieur, il se demande pourquoi la Municipalité ne souhaite pas rendre le soccer plus accessible aux jeunes ?

○ **Réponses :**

- Madame Lussier mentionne que l'on devrait poser la question à l'organisme responsable, soit les Loisirs. Elle lui répond ensuite qu'il n'est vrai que ce 30 dollars serait subventionné par la Municipalité s'il avait lieu ailleurs.
- Monsieur Sylvain Seyer mentionne que 15\$ sur le 30\$ servent à récompenser les enfants et leur acheter des cadeaux dans le cadre d'une fête annuelle au mois d'août.
- Monsieur Claude Poissant mentionne qu'il recommande d'annuler le coût et que l'on devrait discuter avec l'organisme des Loisirs sur le bienfondé de faire un sondage pour consulter la population sur le 30 dollars demandé.

➤ **Monsieur Alain Dumouchel du 284A, rang La Frenière** : Qu'est-ce que le consultant embauché pour les pompiers viendra étudier ?

○ **Réponse :**

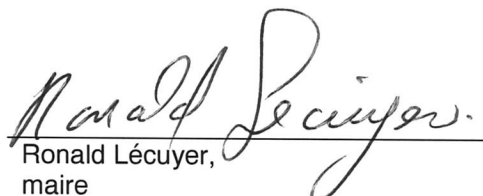
- Le maire mentionne que c'est un facilitateur pour nous aider à conclure une entente sur le point litigieux des salaires. Le conseil est en mauvaise position à titre de preneur, de décideur et de négociateur. C'est pourquoi il a engagé un consultant.


**VARIA**

**15-05-098 Levée de l'assemblée**

**II EST PROPOSÉ PAR** le conseiller Alain Poissant **ET RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers présents **DE LEVER** la présente séance à 20h42.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)
	O		O	ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 1 – Annie Lussier	O	# 5 - Daniel Racette	O	ADOPTE A L'UNANIMITE	✓
# 2 – Benoit Séguin	O	# 6 - Alain Poissant	P	ADOPTE A LA MAJORITE	
# 3 - Claude Poissant	O	Maire :		REJETE	
# 4 – Sylvain Seyer	O	Maire suppléant :			

  
Ronald Lécuyer,  
maire

  
Carl Simard, B.Sc.Urb.,  
Directeur général adjoint et  
secrétaire-trésorier adjoint